



ORIGINE DE L'ASSOCIATION

Révoltés du sort que l'on réservait aux combattants de la guerre 14/18 mutilés des yeux, le Général **Augustin MARIAUX**, Gouverneur des Invalides , **Léon JOUBERT**, humaniste, et le **Docteur JAMART** sont à l'origine de la création de l'association.

Ils étaient 10 000 adhérents après les guerres de 14/18 et 39/45. À ce jour, nous ne sommes plus que 1500 dont la moyenne d'âge est vieillissante, comme dans beaucoup d'associations d'anciens combattants...

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association des Mutilés des Yeux de Guerre (AMYG)

a vu le jour en 1923 (4 avril)

Ce n'est qu'en 2015 que l'Association a pris sous son aile les blessés des oreilles et tout ce qui touche à l'ORL, sous la nouvelle appellation :

Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles

« AMGYO »

L'AMGYO n'est pas connue des militaires ni du monde combattant, contrairement à l'UBFT (« **Les gueules cassées** »). Pourtant elle fait partie des plus anciennes associations du monde combattant.

- En 1930 (**5 juillet**) elle est reconnue d'utilité public et placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République.
- Depuis 1978, elle est membre du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre (Le CE des GIG a rejoint le G12 en début 2023)
- Elle est également affiliée à la Fédération Nationale André MAGINOT (FNAM) sous le GR n° 38.

L'AMGYO a plus de cent ans d'existence...

L'AMGYO est financièrement autonome

Grâce à sa qualité d'actionnaire à la FDJ comme d'autres associations (l'UBFT, les « Ailes Brisées », la FNAM et l'UF)

L'AMGYO est très attractive

Elle est bien représentée dans les différentes institutions : à l'INI, La Flamme sous l'Arc de Triomphe, et dernièrement, le fonds de dotation des Bleuets de France, dont elle est l'un des six membres fondateurs.

Elle est aussi présente dans la plupart des grandes associations d'anciens combattants comme la **FNAM, l'UBFT, C E des G I G etc**

Elle est partenaire avec plusieurs associations dont **ADH (« Au-delà De nos Handicaps »)**

Et avec certains organismes qui défendent ou travaillent pour la même cause: entre autres, **La banque française des Yeux**, créée en 1948 et dont l'AMGYO est à l'origine.

Encore aujourd'hui, elle est le passage obligé pour une greffe de la cornée.

Le siège national de l'Association est à Paris 17^e. Elle est répartie sur le territoire en 13 sections, dont une en Corse.

LA SECTION RÉGIONALE AQUITAINE

Inclut 10 départements :

- 5 en Aquitaine : la Dordogne (24), la Gironde (33), les Landes (40), le Lot-et-Garonne (47) et le les Pyrénées-Atlantiques (64)
- 3 dans le Limousin : la Corrèze (19), la Creuse (23) et la Haute-Vienne (87)
- 2 en Occitanie : Les Hautes-Pyrénées (65) et le Tarn-et-Garonne (82)

Notre section est renommée
Elle est bien représentée au Siège national :

Président régional et administrateur :

Yvon CAM

Vice-Président, Conseiller PMI et Administrateur :

Jean-Pierre SCHNEIDER

Trésorier :

Laurent LAUTREC

Secrétaire et Porte-drapeau dans les Pyrénées-Atlantiques

Pierre COTTE

Secrétaire Adjoint

Jean Philippe SCHNEIDER

Porte-drapeaux en Gironde sous la tutelle

de Anabelle FLAMENT

Cyriaque et Anthelme DUMAS-FLAMENT

L'AMGYO est proche de ses blessés

À titre d'exemple, quelques-unes de ses actions sociales :

Elle participe jusqu'à 1 200 € sur les restes à charge en lunettes ou appareils auditifs.

Grâce à un partenariat avec l'Institut Arthur Vernes à PARIS, spécialisé en Ophtalmologie et en ORL, nous pouvons obtenir des RDV dans des délais très courts (8 à 10 jours), pour des soins, pour une demande d'aggravation, voire pour une intervention chirurgicale.

Important, car de nos jours pour avoir un R D V dans ces deux spécialités, les délais peuvent-être très longs, surtout en ophtalmologie (6 à 8 mois voire plus, dans certains départements)...

L'Association prend en charge, par visite :

- Les frais d'hôtellerie : j/q 150,00 €
- Les frais de transport : j/q 100,00 €
- À concurrence de 1 000,00 € par an et par adhérent

L'AMGYO bénéficie également des services d'un médecin conseil titulaire d'un diplôme d'études relatives à la réparation des dommages corporels en Région parisienne, que l'on peut consulter avant de faire une demande d'aggravation ou d'infirmité nouvelle.

Les frais sont pris en charge par l'association à raison de 1 400,00 € sachant que pour étudier un dossier il faut 4 heures...

Les avantages sur les prises en charge sont aussi en vigueur en province, il suffit de prendre contact avec le Président régional...

Pour marquer les bons moments de la vie, l'AMGYO attribue également des allocations diverses, dont un colis à tous ses adhérents pour Noël, d'une valeur de 70,00 €.

Elle est présente dans les moments douloureux en venant en aide aux familles dans les différentes démarches et attribue une allocation « Obsèques ».

Depuis le 1^{er} janvier 2023 (sur étude des dossiers) :

Une allocation de 1 000,00 € est accordée à la réforme de l'adhérent , blessé ou titulaire d'une PMI.

Une aide à la reconversion de 2 000,00 € est accordée pour l'adhérent blessé ou titulaire d'une PMI.

Une aide est accordée pour l'obtention du permis de conduire de l'enfant à charge fiscale, de l'adhérent blessé ou titulaire d'une PMI. Elle est allouée en deux versements, après étude du dossier, soit :

- 800,00 € à l'inscription auprès d'une auto-école ;
- Le reste à charge à hauteur de 1 200,00 € maximum sur présentation du permis de conduire.

AUTRES AVANTAGES :

Pour des vacances au soleil en bordure de mer, l'association met à la disposition de ses adhérents 7 appartements agréables et bien aménagés (avec clim.) dans le département du Var (83), à SAINTE-MAXIME à des tarifs avantageux par rapport aux prix des locations publiques.

Les conjoints d'adhérents sans cotisation supplémentaires deviennent des ayants-droits dès l'adhésion et peuvent bénéficier aussi d'aide sur leur reste à charge en prothèses, que soit en lunettes ou en appareils auditifs (maxi 800,00 €).

Les adhérents peuvent aussi bénéficier d'un soutien ponctuel sur des restes à charges :

1) En milieu médical, hors PMI

2) En aides diverses :

- En amélioration de l'habitat (pour raison de handicap)
- Pécuniaires, pour ceux qui ont des difficultés passagères (loyer, facture de chauffage, etc.)

Ces aides ne sont pas automatiques. L'adhérent devra en faire la demande.

Le dossier sera traité par la commission d'aide au siège national à PARIS, au cas par cas et au vu de chaque situation...

Pour les demandes de PMI, l'AMGYO vient aussi en aide à ses adhérents que soit en 1^{ère} demande, en aggravation ou en demande d'infirmité nouvelle, tout au long de la procédure.

Pour info :

Nous avons un membre permanent à la CRI (Commission de Recours en Invalidité)

En tant qu'adhérent à l'UBFT je sais que l'association fait beaucoup pour ses adhérents blessés. Quand vous aurez pris connaissance de tous les avantages que l'AMGYO peut vous apporter, malgré des moyens plus modestes, je pense que vous ne resterez pas indifférents.

Nos 2 associations sont amies et complémentaires, et elles viennent en aide à leurs adhérents chacune à sa manière.

L'A M G Y O est une association de combattants qui n'est pas attachée qu'à une seule guerre mais à tous les conflits qu'ils soient du passé à ceux d'aujourd'hui voire ceux à venir ; Elle est donc appelée à résister dans le temps. Cela ne tient qu'à vous blessés des yeux, des oreilles et tout ce qui touche à l'O R L.

Sa survie dépend d'un point capital : il lui faut un effectif confortable, afin de garder **sa reconnaissance d'utilité public** et pour rester représentative face à nos élus. Aussi nous demandons à tous les blessés des yeux et des oreilles de nous rejoindre, ne serais ce que par solidarité, afin que cette belle association puisse continuer de vivre encore longtemps, de façon pérenne, et continuer à venir en aide à ses blessés.

Blessés des yeux, des oreilles et tout ce qui touche à l'ORL (front, sinus, cou, gorge, nez, glande thyroïde, etc.). Que ce soit en OPEX, en mission, **et même en service :**

« Militaires, Gendarmes, Pompiers de Paris et Victimes Civiles » rejoignez-nous, tout en restant fidèles à vos Associations et amicales respectives dont vous êtes déjà adhérents !

Vous serez les bienvenus, l'AMGYO vous réservera le meilleur accueil et vous apportera l'aide dont vous avez besoin, suivant ses disponibilités.

Depuis peu, la police Nationale et communale, les Pompiers civils fonctionnaires et volontaires, peuvent aussi adhérer.

Notre priorité demeure les militaires de la 4^e génération du feu...

La cotisation annuelle est de 10,00 € minimum

Pour les questions particulières ou des compléments d'information, nous restons à votre entière disposition. N'hésitez pas à me contacter : cam.yvon@neuf.fr

<https://www.ce-gig.fr/association/association-des-mutiles-de-guerre-des-yeux-et-des-oreilles-amgyo/>

Associations, Amicales, nous sommes à votre disposition pour venir vous présenter l'AMGYO lors de vos assemblées Générales ou autres grands rassemblements.

Pour le personnel d'active, nos contacts pour action sont le BEH, la cellule blessés, quand il y en a une, et l'assistante sociale... Lors de vos réunions cadres qui ont lieu une ou deux fois par an, nous sommes disponibles pour présenter l'Association, le but étant de toucher un maximum de militaires, d'active comme de réserve. En effet, nous avons remarqué que certains blessés passaient « entre les mailles du filet » du BEH...

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !**

QUESTIONS ?

